

## La France recommandée par 92 % des étudiants étrangers, attractivité en hausse (Campus France)

Paris - Publié le lundi 18 décembre 2017 à 11 h 54 - Actualité n° 108871

92 % des étudiants étrangers recommandent la France comme destination d'études, 93 % sont satisfaits de leur séjour en France et plus de 88 % de ceux qui étudient ou ont étudié en France se déclarent satisfaits de la valeur des diplômes et de la qualité de l'enseignement : tels sont quelques-uns des résultats du baromètre Campus France Kantar Sofres 2017 sur l'image et l'attractivité de la France auprès des étudiants étrangers, réalisé entre juillet et octobre 2017 et publié le 15/12/2017 à l'occasion de la 5<sup>e</sup> assemblée générale du forum Campus France.

L'évaluation positive de la France progresse, avec des chiffres qui augmentent par rapport aux éditions précédentes du baromètre, réalisées en 2011 et 2013, où "seuls" 90 % étaient satisfaits de leur séjour.

En 2017, 64 % des étudiants étrangers estiment que la France est un pays plus attractif qu'avant, devant l'Allemagne, les États-Unis et le Royaume-Uni. Seul le Canada bénéficie d'une attractivité qui progresse davantage (69 %). C'est d'ailleurs le principal pays avec lequel les étudiants qui viennent en France ont hésité, avec le Royaume-Uni.

La qualité de la formation reste le premier critère du choix de la France (46 % contre 51 % en 2013), même si l'intérêt culturel et la connaissance de la langue française prennent davantage d'importance (respectivement 38 % et 41 %). La réputation des établissements progresse (34 %) et devance désormais la valeur des diplômes (32 %).

Les critiques subsistent, mais leur poids diminue :

- sur le coût de la vie (39 % d'insatisfaits vs. 53 % en 2011 et 47 % en 2013) ;
- sur les procédures administratives (46 % d'insatisfaits vs. 53 % en 2011 et 52 % en 2013) ;
- sur le coût du logement (44 % d'insatisfaits vs. 53 % en 2011 ; 52 % en 2013) ;
- la possibilité de travailler en France après ses études (42 % d'insatisfaits vs. 52 % en 2013).

---

### Méthodologie de l'enquête

L'enquête a été réalisée entre le 10/07 et le 26/10/2017, en ligne.

Elle a porté sur 14 245 étudiants étrangers dont :

- 2 528 ont prévu de venir en France étudier prochainement (cohorte 1)
- 4 876 sont actuellement en France pour leurs études (cohorte 2)

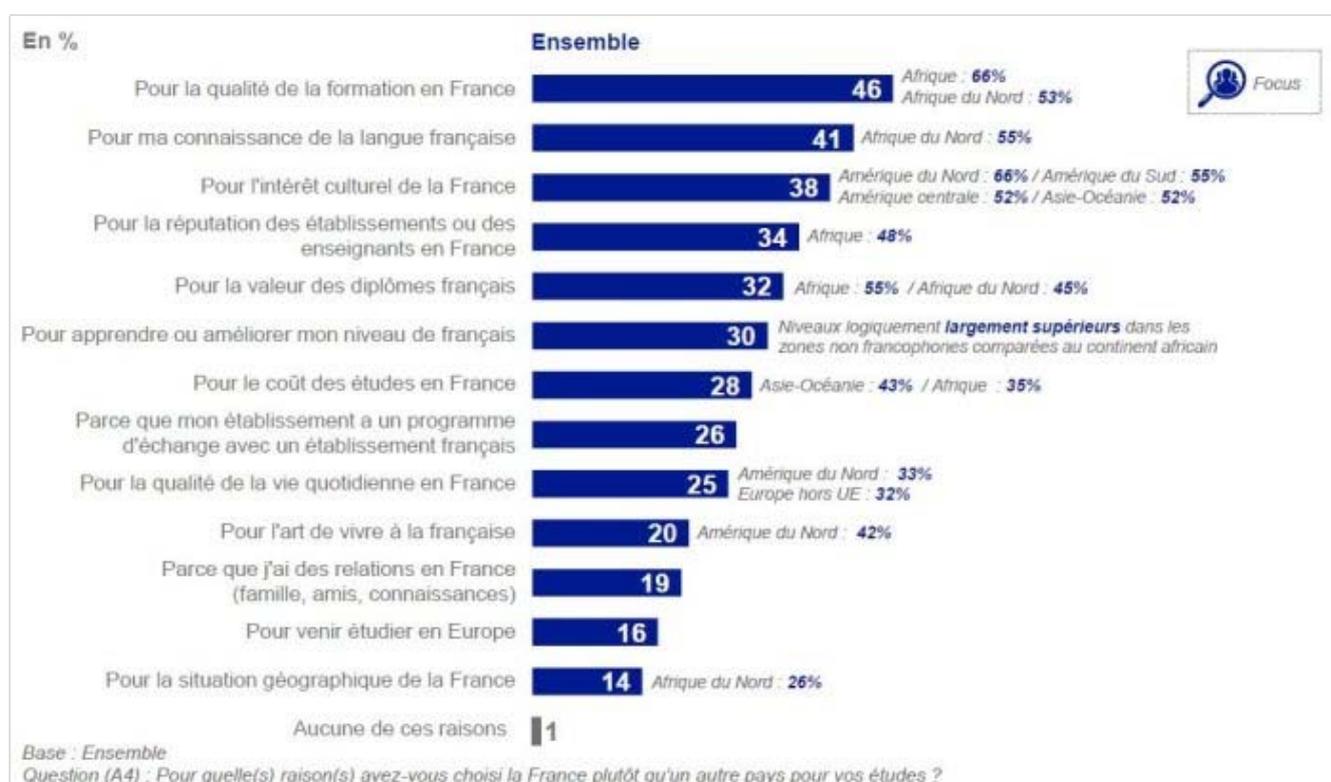
- 6 841 ont fait des études en France (cohorte 3)

## Facteurs d'attractivité et de satisfaction

Le rayonnement culturel reste le principal atout de la France, cité par les étudiants à 78 % comme facteur d'attractivité. Viennent ensuite la situation économique (33 %), la situation politique, le gouvernement en place (31 %), la sécurité (29 %) ou le coût de la vie (29 %).

Seul le Canada affiche des taux plus élevés, et notamment 60 % estiment que la situation économique est un atout, ou 54 % la sécurité.

Les principaux freins pour la France sont le coût de la vie et la politique de visas (47 % chacun), ainsi que la sécurité (37 %). L'étude montre que le Royaume-Uni et les États-Unis pâtissent respectivement d'un effet Brexit et Trump puisque pour ces pays la situation politique représente un frein à 54 % et 76 %.



Quels sont les critères les plus importants à vos yeux pour décider à quel endroit aller faire des études à l'étranger ?

Parmi les étudiants en séjour ou ayant effectué un séjour, 93 % se déclarent satisfaits, et même 52 % très satisfaits, en hausse de 11 points. Ils jugent les conditions d'accueil satisfaisantes dans leur établissement à 88 % et par les étudiants français à 75 %, les deux en progression.

- 81 % estiment avoir eu un suivi pédagogique satisfaisant (+6 points par rapport à 2013) ;
- 78 % ont eu des contacts réguliers avec leurs enseignants (+5) ;
- 75 % ont eu l'aide dont ils avaient besoin sur les conditions matérielles de leur séjour (+5).

En comparant les idées que les étudiants se font avant de venir et le niveau de satisfaction sur place, l'enquête montre que les étudiants sont agréablement surpris de la qualité de l'enseignement (88 % de taux de satisfaction contre 83 % d'attendu), de la valeur des diplômes (90 % contre 86 %), ou encore de la qualité des infrastructures sur le campus (82 % contre 75 %).

Le coût de la vie et l'accueil des Français suscitent des niveaux de satisfaction moindres, avec une part d'insatisfaits notable, une insatisfaction qui n'est qu'en partie anticipée par les futurs étudiants. Et alors que le système de notation est plutôt une bonne surprise une fois arrivé en France, le logement, l'emploi et les procédures administratives génèrent des niveaux d'insatisfaction importants, qui ne sont qu'en partie anticipés.

## **L'importance de la francophonie**

La France bénéficie souvent de la francophonie des étudiants étrangers et en retour la francophonie progresse à l'issue du séjour d'études, alors même que neuf étudiants sur dix sont également anglophones :

- avant le départ, 84 % des étudiants étrangers ont un niveau moyen ou plus de français (83 % en 2011 et 2013) ;
- après le séjour d'études, 57 % d'anciens étudiants non-francophones déclarent parler couramment le français (48 % en 2013 ; 55 % en 2013) ;
- ils sont 94 % à avoir un niveau moyen ou plus d'anglais (nouvelle question en 2017).

Il reste des marges de progression selon Campus France. Ainsi le réseau France Alumni est connu de 39 % des étudiants interrogés. Il suscite un fort intérêt : 83 % des répondants à l'enquête affirment être intéressés par ce type de réseau, dont 50 % « tout à fait ». Les contacts avec la France au-delà du séjour d'études sont favorisés par celui-ci.

En revanche, le souhait de poursuivre son séjour d'études avec une première expérience professionnelle n'est satisfait que pour 1 étudiant sur 4. 67 % de ceux qui travaillent hors de France déclarent avoir au moins de temps en temps des contacts avec la France dans le cadre de leur activité professionnelle (59 % en 2011 ; 65 % en 2013).

Plus de 8 étudiants sur 10 souhaitent prolonger leur séjour d'études par une première expérience professionnelle en France (84 % en 2017 vs. 80 % en 2011 et 84 % en 2013), ils sont 22 % à le faire en 2017 (vs. 26 % en 2011 et 23 % en 2013).

## Campus France



• Campus France est un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic), créé par la loi du 27/07/2010, qui a pour but de valoriser et promouvoir à l'étranger le système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français. Il est placé sous la tutelle conjointe du ministre des affaires étrangères et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

• Chiffres clés :

- 145 espaces Campus France et 63 antennes dans 114 pays
- 285 établissements d'enseignement supérieur associés
- 242 membres du personnel
- 37 200 dossiers de mobilité gérés en 2013

• Président : Bertrand Monthubert

• Directrice générale : Béatrice Khaiat

Campus France  
28 rue de la Grange aux Belles  
75010 Paris - FRANCE



Fiche n° 1948, créée le 05/05/14 à 12:26 - MàJ le 26/06/14 à 12:56

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »